

États financiers de la
(en milliers de dollars)

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Table des matières
(en milliers de dollars)

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 18



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Fondation Lucie et André Chagnon

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Lucie et André Chagnon, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Lucie et André Chagnon au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.

Le 15 juin 2016

Montréal, Canada

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Actif		
Placements (note 3)	1 761 256 \$	1 709 625 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 485	51 047
Débiteurs (note 4)	34 059	3 452
Charges payées d'avance	918	907
Immobilisations corporelles (note 5)	2 550	2 072
	1 830 268 \$	1 767 103 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	6 487 \$	6 063 \$
Actif net	1 823 781	1 761 040
Engagements (note 7)		
	1 830 268 \$	1 767 103 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Activités de placements		
Revenus de placements		
Revenus des Fonds de placements	59 964 \$	51 619 \$
Variation de la juste valeur des placements (notes 2 d) et 3 ⁱ⁾)	151 439	152 508
Variation de la juste valeur des contrats de change (note 3 ^{iv)})	(82 094)	(34 615)
Autres (note 2 d))	799	973
Total des revenus de placements	130 108	170 485
Frais reliés aux placements (note 3 ^{v)})	7 998	8 769
Résultats nets des activités de placements	122 110	161 716
Activités de philanthropie		
Dotations (note 7 a))	53 676	31 767
Frais reliés à la philanthropie (note 6)	5 693	5 468
Résultats nets des activités de philanthropie	59 369	37 235
Résultats nets de l'exercice	62 741 \$	124 481 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	2015	2014
Actif net au début de l'exercice	1 761 040 \$	1 636 559 \$
Résultats nets des activités de :		
Placements	122 110	161 716
Philanthropie	(59 369)	(37 235)
Résultats nets de l'exercice	62 741	124 481
Actif net à la fin de l'exercice	1 823 781 \$	1 761 040 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2015, avec informations comparatives de 2014

	Activités		2015	2014
	Placements	Philanthropie	Total	Total
Provenance (affectation) de la trésorerie				
Exploitation				
Résultats nets de l'exercice	122 110 \$	(59 369)\$	62 741 \$	124 481 \$
Ajustements pour :				
Revenus des Fonds de placements distribués sous forme de parts	(17 166)	–	(17 166)	(19 139)
Variation de la juste valeur des placements (note 3 ⁱⁱ)	(151 439)	–	(151 439)	(152 508)
Variation de la juste valeur non réalisée des contrats de change (note 3 ^{iv})	6 383	–	6 383	5 101
Amortissement (notes 3 ^v et 6)	22	119	141	193
Variation des :				
Débiteurs	(30 469)	(138)	(30 607)	120
Charges payées d'avance	–	(11)	(11)	33
Créditeurs et charges à payer	155	269	424	(53)
	(70 404)	(59 130)	(129 534)	(41 772)
Investissements				
Montant net des acquisitions et des aliénations de placements	110 591	–	110 591	24 224
Acquisition d'immobilisations	(5)	(614)	(619)	(271)
	110 586	(614)	109 972	23 953
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie				
	40 182	(59 744)	(19 562)	(17 819)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice				
			51 047	68 866
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice				
			31 485 \$	51 047 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

1. Statut et mission de la Fondation

La Fondation Lucie et André Chagnon (la « Fondation ») a été constituée à titre d'organisme sans but lucratif selon la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et a été prorogée en mars 2013 à la *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif*. Elle est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle a commencé ses activités en 2000.

Sa mission est de prévenir la pauvreté en contribuant au développement optimal des jeunes Québécois tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, social, affectif et spirituel, de leur plus jeune âge (dès la conception) jusqu'à 17 ans inclusivement. À cette fin, elle contribue à leur réussite éducative.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

La Fondation n'a pas l'obligation d'adopter les normes internationales d'information financière du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*.

Activités de placements

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Le principal élément donnant lieu à de telles estimations et hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de ces placements est déterminée selon le cours de clôture, à l'exception des Fonds de placement privés, laquelle est déterminée, en très grande partie, à la lumière des états financiers audités fournis par les gestionnaires de ces placements.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés des soldes bancaires disponibles et des placements liquides, dont la durée est de trois mois ou moins, et sont constatés au coût, montant qui se rapproche de leur juste valeur.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

d) Conversion de devises étrangères

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, tous les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations, et les gains et pertes en découlant sont inclus dans les revenus de placements aux rubriques « Variation de la juste valeur des placements » pour les contrats de change et « Autres » pour les éléments monétaires.

Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis au cours en vigueur à la date de l'état de la situation financière et les éléments non monétaires, au cours en vigueur lors des opérations.

e) Instruments financiers

La Fondation utilise certains instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de variation de change sur ses principaux placements en devises étrangères. Les gains et pertes non réalisés liés à la réévaluation de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice pour permettre de déterminer s'il y a des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la Fondation ramène la valeur comptable de l'actif au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une dépréciation doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

La Fondation applique le chapitre 3856, « Instruments financiers », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada*.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Activités de placements (suite)

f) Revenus de placements

i) Revenus des Fonds de placements

Les revenus des Fonds de placements incluent des revenus d'intérêts et de dividendes, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

De plus, les distributions provenant des Fonds de placements privés sont comptabilisées en réduction du coût des placements jusqu'à leur extinction pour ensuite être comptabilisées aux résultats aux « Revenus de Fonds de placements ».

ii) Variation de la juste valeur des placements

La variation de la juste valeur des placements est constituée des gains et pertes réalisés sur disposition de placements et de la différence entre la plus-value ou moins-value non réalisée au début et à la fin de l'exercice des fonds de placements, des Fonds de placements privés et des papiers commerciaux adossés à des actifs.

iii) Variation de la juste valeur des contrats de change

La variation de la juste valeur des contrats de change est constituée des gains et pertes sur les contrats de change réalisés à la date d'échéance des contrats et de la différence entre la plus-value ou moins-value non réalisée au début et à la fin de l'exercice.

Activités de philanthropie

g) Dotations

La Fondation comptabilise ses engagements à titre de dotations, au fur et à mesure de la réalisation des conditions de décaissement.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes à partir de la date de la mise en service :

Élément d'actif	Période
Bâtiment	40 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Améliorations locatives	10 ans

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Régime de retraite

- i) La Fondation offre un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés. La contribution de l'employeur représente un pourcentage du salaire de base de l'employé pouvant atteindre 5 %, dans la mesure où l'employé effectue une contribution correspondante, dans les limites des montants permis par les dispositions législatives en vigueur dans ce domaine.

La charge de retraite pour l'exercice 2015 a été imputée aux frais reliés à la philanthropie au montant de 188 554 \$ (177 513 \$ en 2014) et aux frais reliés aux placements au montant de 26 483 \$ (24 898 \$ en 2014).

3. Placements

	2015	2014
Placements présentés à la juste valeur		
Fonds de placements (soit 396 247 \$ US, 461 474 \$ CA, 60 143 €, 22 068 £, 6 143 550 ¥ et autres devises 233 236 \$ CA au 31 décembre 2015) ⁱ⁾	1 449 251 \$	1 438 397 \$
Fonds de placements privés (soit 137 965 \$ US, 57 009 \$ CA et 41 409 € au 31 décembre 2015) ^{i) ii)}	310 137	264 168
Papiers commerciaux adossés à des actifs (soit 7 529 \$ CA et 3 740 \$ US au 31 décembre 2015) ^{i) iii)}	12 706	11 515
Contrats de change à terme ^{iv)}	(10 838)	(4 455)
	1 761 256 \$	1 709 625 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

3. Placements (suite)

i) *Variation de la juste valeur des placements*

À l'état des résultats

	2015	2014
Gains réalisés sur disposition	132 923 \$	107 622 \$
Variation de la juste valeur non réalisée	18 516	44 886
	151 439 \$	152 508 \$

ii) *Fonds de placements privés*

En vertu d'ententes avec les Fonds de placements privés, la Fondation est engagée au 31 décembre 2015, sous certaines conditions, à investir 310 922 387 \$ (soit 1 540 000 \$ CA, 210 618 963 \$ US et 11 938 714 €).

Les Fonds de placements privés incluent un placement dans des activités de philanthropie.

iii) *Papiers commerciaux adossés à des actifs (« PCAA »)*

Suite à l'adoption en janvier 2009 du plan de restructuration des investissements dans les PCAA, la Fondation a reçu, en échange de ses PCAA, des billets d'intérêt variable de véhicules d'actifs cadres.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la juste valeur estimative de ces billets est fondée sur les cotes publiées de temps à autre par les mainteneurs de marché ou sur la valeur estimative publiée par l'administrateur du plan.

Cette estimation est basée sur des marchés peu liquides et est, par conséquent, soumise à des incertitudes, comme celles liées aux montants qui seront recouverts sur les marchés pour ces types d'instruments financiers. L'issue de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur finale des billets pourrait varier de l'estimation actuelle de la Fondation.

iv) *Contrats de change à terme*

La politique de placement de la Fondation prévoit des pourcentages cibles pour certains placements en différentes devises. Afin de les respecter, la Fondation a mis en place une stratégie de vente et d'achat de devises à terme lorsque la valeur marchande des placements dans une devise donnée dépasse ou n'atteint pas cette cible.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

3. Placements (suite)

iv) Contrats de change à terme (suite)

Les écarts avec les cibles sont revus et, le cas échéant, ajustés mensuellement. La durée des contrats n'excède pas 30 jours.

Au 31 décembre 2015, la Fondation avait des contrats pour la vente (l'achat) de certaines devises. Tous les contrats échoient le 15 janvier 2016.

Type	Taux	Contrepartie	2015	2014
			Juste valeur estimative	Juste valeur estimative
Dollar américain \$ US	1,35987	520 917 \$	(11 189)\$	(5 339)\$
Euro €	1,48098	45 761	(876)	66
Livre sterling £	2,03984	(7 672)	28	262
Yen ¥	0,01107	(27 476)	1 199	556
		531 530 \$	(10 838)\$	(4 455)\$

La juste valeur estimative de ces contrats a été inscrite à titre d'élément d'actif.

La variation de la juste valeur des contrats de change à l'état des résultats se répartit comme suit :

	2015	2014
Pertes réalisées	(75 711)\$	(29 514)\$
Variation de la juste valeur non réalisée	(6 383)	(5 101)
	(82 094)\$	(34 615)\$

Par cette politique de couverture, la quasi-totalité de la contrepartie des gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les contrats de change à terme est présentée dans la variation de la juste valeur des placements à l'état des résultats (note 3 ¹⁾).

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

3. Placements (suite)

v) *Frais reliés aux placements*

	2015	2014
Honoraires de gestion de portefeuille	6 519 \$	7 593 \$
Honoraires	667	482
Rémunération (note 2 i))	643	604
Amortissement	22	23
Autres	147	67
	7 998 \$	8 769 \$

4. Débiteurs

	2015	2014
Sommes à recevoir sur ventes de placements	31 821 \$	1 583 \$
Revenus de placements à recevoir	1 878	1 647
Sommes à recevoir d'organismes alliés	128	138
Remboursement de taxes à recevoir	176	30
Autres	56	54
	34 059 \$	3 452 \$

5. Immobilisations corporelles

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	353 \$	- \$	353 \$	353 \$
Bâtiment	2 537	554	1 983	1 511
Mobilier	1 274	1 254	20	24
Matériel informatique	1 665	1 471	194	184
Améliorations locatives	853	853	-	-
	6 682 \$	4 132 \$	2 550 \$	2 072 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

6. Frais reliés à la philanthropie

	2015	2014
Rémunération (note 2 i))	3 707 \$	3 482 \$
Honoraires et consultations	1 107	1 029
Loyer	585	573
Amortissement	119	170
Autres	175	214
	5 693 \$	5 468 \$

7. Engagements

Activités de philanthropie

a) Dotations

La Fondation s'est engagée à contribuer à différents projets dans le cadre d'activités de bienfaisance pour des périodes de temps variables, sous certaines conditions.

Au 31 décembre 2015, les engagements globaux pourraient atteindre jusqu'à 214 371 566 \$, dont 55 440 414 \$ pour l'exercice 2016.

Les principaux accords de partenariat de la Fondation ont été conclus avec différents ministères du gouvernement du Québec (le « Partenaire ») et sont décrits ci-dessous :

- i) En 2007, un fonds pour la promotion des saines habitudes de vie a été créé pour une durée de 10 ans. Ce dernier a fusionné en 2010 avec l'organisme Québec en Forme pour continuer sous le nom de Fonds Québec en Forme (le « Fonds QEF »). Au même titre que le Partenaire, la Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 200 000 000 \$ sur dix ans, dont 156 000 000 \$ ont été versés au 31 décembre 2015 (133 333 333 \$ au 31 décembre 2014).

En raison de liquidités excédentaires, le Partenaire et la Fondation ont convenu de suspendre leurs versements mensuels. La Fondation a suspendu pendant treize mois, de septembre 2013 à septembre 2014, des versements totalisant 21 666 667 \$. Le solde de ceux-ci, au montant de 20 000 000 \$, sera versé au Fonds QEF au plus tard le 31 mars 2019, étant donné que le Partenaire et la Fondation ont convenu, via une entente de principe, de prolonger les activités du Fonds QEF d'une durée additionnelle de deux ans, et ce, sans financement additionnel.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

7. Engagements (suite)

Activités de philanthropie (suite)

a) Dotations (suite)

- ii) En 2009, un fonds a été créé pour le développement des jeunes enfants, connu sous le nom de Avenir d'enfants, afin de soutenir le développement global et de favoriser la réussite de l'entrée scolaire des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté. La Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 250 000 000 \$ sur dix ans, dont 114 488 551 \$ ont été versés au 31 décembre 2015 (95 454 344 \$ au 31 décembre 2014). Le Partenaire a pris le même engagement à la hauteur de 150 000 000 \$.

À la suite de trois amendements au protocole initial, signés respectivement en 2011, en 2013 et en avril 2015, la contribution de la Fondation a été réduite à trois reprises de 5 000 000 \$, portant sa contribution totale à 235 000 000 \$. Cette réduction est en contrepartie de la réalisation de trois campagnes sociétales : l'une terminée au 31 mars 2013, l'autre au 31 mars 2015 et la dernière se terminant au 31 mars 2017.

En raison de liquidités excédentaires, la Fondation a convenu auprès d'Avenir d'enfants de suspendre, pendant une période de 20 mois, de décembre 2012 à mars 2015, ses versements mensuels. Ceux-ci totalisent 41 666 332 \$ et seront versés au plus tard le 30 septembre 2019.

- iii) En 2009, une entente de partenariat pour soutenir la persévérance scolaire, connue sous le nom de Réunir Réussir, a été conclue. Au même titre que le Partenaire, la Fondation s'est engagée à contribuer à hauteur d'une somme maximale de 25 000 000 \$ sur cinq ans, dont 24 417 500 \$ ont été versés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014. En 2014, une prolongation de dix-huit mois, soit jusqu'au 30 septembre 2015, a été convenue entre les partenaires, sans financement additionnel.

Le 9 mars 2016, les administrateurs de Réunir Réussir ont approuvé la liquidation et la dissolution de la société. Tel que convenu à l'entente de partenariat, le solde résiduel des apports au 31 mars 2016, au montant de 124 728 \$, a été remis à part égale au gouvernement du Québec et à la Fondation.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

7. Engagements (suite)

Activités de philanthropie (suite)

b) Contrat de location-exploitation

La Fondation loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui expire en mai 2016 et renouvelé jusqu'en novembre 2021 et dont le total des loyers de base et des frais d'occupation s'élève à 4 017 484 \$. Les exigences de paiement relatives à ces baux pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

2016	634 \$
2017	688
2018	688
2019	688
2020 et par la suite	1 319

8. Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers qui résultent de ses activités de gestion de portefeuille.

La politique de placement de la Fondation prévoit une diversification des risques financiers au moyen de classes d'actifs. La politique établit également l'univers de placement, l'indice de référence et certaines limites de concentration et de risque.

Les principaux risques financiers auxquels la Fondation est exposée sont détaillés ci-après.

L'analyse porte sur les éléments suivants :

	2015	2014
Placements (note 3)	1 761 256 \$	1 709 625 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie sous forme d'encaisse et d'instruments à très court terme	31 485	51 047
Total couvert par les analyses	1 792 741 \$	1 760 672 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

8. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Cette valeur est influencée par la variation des paramètres de marché, notamment les taux de change sur les devises, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. En d'autres termes, les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

La Fondation est exposée au risque de change en raison des placements, de la trésorerie, des intérêts et dividendes à recevoir, des sommes à recevoir résultant de la cession de placements et des sommes à payer découlant de l'acquisition de placements, tous libellés en devises.

Tel qu'expliqué à la note 3 ^{iv)}, la Fondation transige des contrats à terme pour les principales devises (le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le yen). Par ces contrats à terme, le risque de change est atténué tel qu'illustré dans le tableau suivant :

Exposition nette au risque de change			2015	2014
Type de devise	Placements	Montant notionnel des contrats de change	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain \$ US	756 504 \$	(520 917)\$	235 587 \$	280 351 \$
Euro €	153 203	(45 761)	107 442	96 755
Livre sterling £	45 034	7 672	52 706	72 401
Yen japonais ¥	70 712	27 476	98 188	88 419
	1 025 453	(531 530)	493 923	537 926
Autres devises	233 236	-	233 236	243 997
	1 258 689 \$	(531 530)\$	727 159 \$	781 923 \$

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

8. Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de change (suite)

Aux 31 décembre 2015 et 2014, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, la valeur totale des placements incluse dans l'analyse nette des contrats de change aurait diminué ou augmenté d'environ 36,3 M\$ et 39,1 M\$, respectivement, soit 2,03 % et 2,22 % de cette valeur totale.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur du marché du total des instruments financiers qui portent intérêt à taux fixe.

Ces fluctuations ont peu d'impact sur la valeur des titres du marché monétaire qui sont des instruments à très court terme dont l'échéance ne dépasse généralement pas 30 jours.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2015, le portefeuille obligataire (obligations et fonds d'obligations) représente 368,3 M\$ ou 20,5 % (330,4 M\$ ou 18,8 % en 2014) du total couvert par les analyses. Si les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2015 avaient augmenté ou diminué de 1 %, la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variations restant constantes, la juste valeur de ce portefeuille aurait diminué ou augmenté d'environ 11,8 M\$ ou 3,2 % (10,9 M\$ ou 3,3 % en 2014). Cette sensibilité du portefeuille obligataire aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille.

Les papiers commerciaux adossés à des actifs ont été exclus de l'analyse, puisqu'ils portent intérêt à des taux variables.

iii) Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix de marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2015, 1 080,9 M\$ ou 60,3 % (1 108,0 M\$ ou 62,9 % en 2014) du total des actions, fonds d'actions et fonds de couverture étaient négociés sur des bourses mondiales. Si les cours sur les bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, la juste valeur des placements aurait augmenté ou diminué d'environ 91,0 M\$ en 2015 et 93,1 M\$ en 2014.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

8. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière dans le cas où une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

Le tableau suivant présente la distribution des cotes de crédit du portefeuille en obligations de la Fondation aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.

	2015		2014	
	\$	%	\$	%
AAA	72 058	20	65 641	20
AA	119 319	33	111 370	34
A	63 997	17	55 512	17
BBB	67 438	18	54 777	16
BB et moins	45 458	12	42 977	13
Autres	-	-	92	-
Total	368 270	100	330 369	100

Afin de limiter son exposition au risque de contrepartie découlant des opérations sur les contrats de change, la Fondation transige des contrats à terme de gré à gré auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par au moins deux des trois agences de notation reconnues et selon les limites suivantes : A1 (Moody's), A+ (S&P), A+ (Fitch).

Pour la gestion de la trésorerie qui est directement sous sa gouverne, la Fondation ne transige qu'avec des émetteurs dont la cote est de qualité supérieure, et ce, afin d'atténuer les risques de pertes financières. Les montants de cette gestion s'élèvent à 14,0 M\$ ou 44,6 % en 2015 (31,0 M\$ ou 60,7 % en 2014) par rapport au total de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les contreparties sont des émetteurs auxquelles des agences de notation ont attribué des notes d'au moins R1-Bas (DBRS) ou l'équivalent.

Les sommes en dépôt auprès du gardien de valeurs de la Fondation ne sont pas en fidéicommis. Toutefois, les règles internes prévoient qu'elles ne peuvent dépasser 15 M\$: aux 31 décembre 2015 et 2014, ces sommes étaient respectivement de 6,9 M\$ et de 11,7 M\$.

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

Notes afférentes aux états financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos le 31 décembre 2015

8. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité provient du délai éventuel dans la réalisation des placements à leur juste valeur. Certains placements ne sont pas négociés sur les bourses de valeurs ou ne se transigent pas à un volume élevé et, de ce fait, ils se transforment moins rapidement en trésorerie, ce qui peut entraîner une perte importante lorsqu'il y a lieu de s'en départir à court terme. Ce risque concerne principalement les fonds de placements privés, les placements dans des sociétés privées et une partie des placements dans les stratégies dites opportunistes.

La Fondation investit la majorité de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. Aux 31 décembre 2015 et 2014, 308,0 M\$ ou 17,17 % et 261,9 M\$ ou 14,88 %, respectivement, du total couvert par les analyses pouvaient être considérés comme étant peu liquides.

Les besoins de trésorerie les plus importants sont reliés aux appels de capital des fonds de placements privés, au règlement des contrats de change ainsi qu'aux activités philanthropiques de la Fondation.

Pour satisfaire plus précisément à ces demandes, la Fondation monétise des placements en instruments de marché monétaire et des titres à revenu fixe en dollar canadien. De plus, il lui serait possible de vendre une portion du portefeuille d'actions conventionnelles cotées en bourse. Sur cette base, la Fondation estime détenir les liquidités nécessaires pour couvrir ses besoins de trésorerie.